

Conseil de quartier du secteur Parent, Base Radar et Clova



Procès-verbal de la séance publique tenue le 23 mai 2012 à 19 h à la salle du Syndicat des salariés des Industries Parent au 67, rue Commerciale.

Étaient présents : Madame : Sylvie Lachapelle, présidente

Messieurs : Michel St-Hilaire, membre
Marc-André Chatillon, membre
Alain Georges, membre

Invités : Messieurs : Normand Beaudoin, maire
Marco Lethiecq, directeur général
Louis Loïselle, directeur général adjoint
Marc Fillion, surintendant Travaux publics
Mario Labonté, directeur poste de la SQ de La Tuque

Était absent : Monsieur : Laval Michaud (a motivé son absence)

Mme Tammy Dion agit à titre de secrétaire du conseil de quartier

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente madame Sylvie Lachapelle ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue au maire M. Normand Beaudoin, aux membres, aux fonctionnaires municipaux invités et aux vingt (20) contribuables présents. Madame Lachapelle présente un compte-rendu sur les feux de forêt qui sévissent dans le secteur.

2. RÉSOLUTION NO 01-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel St-Hilaire
APPUYÉ PAR monsieur Marc-André Chatillon
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1) Mot de bienvenue de la conseillère
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Explication de la hausse des taxes à Clova
- 4) Demande d'installation d'une cabine téléphonique à la Base Radar pour urgence
- 5) Présence d'ours au site d'enfouissement
- 6) Suivi des dossiers :
 - a) Collecte et traitement des eaux usées-Secteur Parent
 - b) Bâtiments vétustes et vérification des abris tempo
- 7) Varia :

- 8) Période de questions
- 9) Levée de la réunion

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. EXPLICATION DE LA HAUSSE DE TAXE À CLOVA

Monsieur Marco Lethiecq informe la population sur les hausses de taxes à Clova. En premier lieu, il y a l'évaluation des bâtiments et par la suite la taxation. Les évaluateurs de la ville vérifient les modifications effectuées et ces données sont transférées à Montréal à une firme d'évaluateur indépendante, car l'évaluation n'est pas faite par le personnel de la ville. Ensuite, la firme procède à une enquête de vente, soit 400 dossiers à La Tuque, Parent et Clova. Cet élément a une incidence sur la valeur des bâtiments. Le rôle d'évaluation est déposé pour trois (3) ans. Lors du dernier dépôt du rôle, les évaluations ont subi une augmentation de 15 %. Il ajoute que les gens pouvaient contester leur évaluation si le propriétaire était en désaccord avec celle-ci.

4. DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE CABINE TÉLÉPHONIQUE À LA BASE RADAR POUR URGENCE

Madame Sylvie Lachapelle informe la population qu'une demande sera faite auprès de la compagnie Télébec. Monsieur Beaudoin ajoute qu'une vérification sera effectuée auprès de la compagnie à savoir s'il est possible d'installer une boîte téléphonique à la Base Radar et ensuite la ville en fera la demande. M. Lethiecq mentionne qu'une résolution sera adoptée afin d'officialiser la demande auprès de la compagnie.

5. PRÉSENCE D'OURS AU SITE D'ENFOUISSEMENT

Monsieur Lethiecq mentionne que Monsieur Yves Levasseur est le technicien affecté au travail sur le terrain. M. Levasseur stipule que les personnes doivent obtenir l'autorisation du Conseil de bande de Wemotaci afin de leur permettre de faire du trappage. Le site d'enfouissement est un territoire libre et le permis de chasse est présentement valide jusqu'au 30 juin. S'il y a présence d'ours dans le village, les agents de la faune ont le mandat de les capturer et les déménager dans des cages. Les gens ne doivent pas utiliser les armes à feu près des zones peuplées. De plus, le brûlage des déchets au site d'enfouissement n'est pas permis excepté les déchets d'arbres. Les personnes reconnues coupables auront des amendes sévères.

Le citoyen monsieur Raymond Lavergne considère qu'il est très dangereux pour la population de chasser l'ours au site d'enfouissement étant donné qu'il est situé à proximité du village. Il ajoute qu'il est très difficile de rejoindre les agents de la faune, car ils sont rarement à leur bureau de Parent. Il précise que l'utilisation des armes à feu est prohibée à moins d'un mille du village selon une disposition d'un règlement.

R : Monsieur Lethiecq lui répond que le territoire libre est régi par une loi provinciale.

R : Monsieur Labonté mentionne que les gens doivent se servir de leur jugement lorsqu'ils utilisent une arme à feu. Il ajoute que c'est le devoir des agents de la faune. S'il n'y a pas de retour d'appel, à ce moment-là, il faudrait appeler le directeur du poste pour lui en faire part ou faire une plainte.

6. SUIVI DES DOSSIERS

a) Collecte et traitement des eaux usées - Secteur Parent

Monsieur Louis Loïselle mentionne que suite aux deux dernières rencontres et à l'information parue dans le Parentois, la population a toute l'information nécessaire pour leur permettre de prendre une décision sur ce dossier. La Ville aimerait savoir si elle va de l'avant avec ce projet de 7,6 M\$ avec une subvention de 85 %. Si la population est en faveur, la Ville fera une demande de subvention sinon elle fermera le dossier. Monsieur Loïselle explique brièvement les tableaux parus dans le Parentois. Il mentionne également que le ministère de l'Environnement a besoin d'une réponse sinon il va falloir trouver une autre solution si le projet ne va pas de l'avant, car nous aurons l'obligation de nous conformer à la réglementation.

Monsieur René Peloquin demande si les gens qui possèdent déjà une installation septique ont été dénombrés. Il croit que la moitié des gens ont une installation septique. Alors, s'il y a un référendum, le projet ne passerait pas.

R. Monsieur Loïselle répond que la Ville a dénombré quinze installations septiques conformes depuis 2004. Pour ceux qui ont une installation septique récente, il pourrait y avoir un moratoire de 5 ans ou 10 ans et éventuellement payer un jour avec un calcul qui serait fait. Monsieur Lethiecq ajoute que la personne qui va devoir se brancher dans 10 ans devra payer le 8 000 \$. La Ville mettra de côté la somme de tous ceux qui auront un moratoire dans ce projet et elle va en assumer les coûts.

Monsieur Denis St-Hilaire demande si la Ville tiendra compte de l'âge de la fosse septique étant donné que l'installation de sa fosse septique date d'un an.

R. Monsieur Loïselle répond que la Ville va tenir compte de l'âge de la fosse septique dans ce projet là. Monsieur Beaudoin ajoute qu'il pourrait y avoir une formule compensatoire pour compenser le temps que les gens utiliseront leur fosse septique.

Monsieur Pierre Audette rappelle qu'à la dernière réunion il avait parlé de toilettes compostables et espère que la Ville en a tenu compte. Le prix des toilettes compostables se situe entre 800 \$ et 1000 \$. Ces installations sont beaucoup moins coûteuses et plus écologiques. Pas besoin d'usine de filtration et de réseau d'égout. Les fosses septiques dureraient plus longtemps. Il demande si la Ville a réalisé une étude d'impact à ce sujet là.

R. Monsieur Loïselle répond que normalement c'est pour les milieux isolés, mais Parent est dans un milieu urbain. En milieu urbain, il ne faut pas seulement traiter les eaux usées des salles de bain, mais aussi les eaux grises comme les douches, les éviers. Il faut traiter toutes les eaux pour répondre aux règlements gouvernementaux.

Monsieur Audette ajoute que nous retrouvons des toilettes semblables à Montréal. Les toilettes coûtent très cher en eau.

R. Monsieur Loïselle répond que c'est autre chose. Les municipalités sont tenues de sensibiliser les gens sur la consommation de l'eau potable. Aujourd'hui les toilettes consomment entre 6 et 8 litres d'eau par chasse. Les plombiers n'ont plus le droit d'installer les autres modèles.

Monsieur Daniel Massé considère que ce projet coûte cher. Il demande si la population devra se prononcer sur le projet si nous devons aller chercher un taux de subvention plus élevé que 85 %.

R. Monsieur Loïselle répond que la population a tout ce qu'il faut pour prendre une décision sur ce projet. C'est seulement un estimé afin d'avoir un ordre de grandeur. Pour aller chercher une subvention, il faudra avoir les vrais chiffres, la Ville a beaucoup de travail à faire avant.

Monsieur Massé demande si la population aura la possibilité de décider plus tard.

R. Monsieur Loïselle répond par l'affirmative. La Ville viendra présenter les chiffres suite à la réponse de la demande de subvention. Monsieur Lethiecq répond que la base est de 85 %. Si la population est confortable avec ce montant, la Ville va continuer à travailler. La Ville n'est pas certaine de pouvoir aller chercher le 95%. Si la population n'est pas d'accord avec le 85 %, la Ville aimerait le savoir tout de suite, car elle ne travaillera pas autant sur le projet. Cela va prendre plus de temps.

Monsieur Massé considère que la part à payer est trop élevée. Il demande si la population va pouvoir voter lorsque la subvention sera accordée.

R. Monsieur Beaudoin répond que la Ville va présenter les chiffres. Si la population n'est pas intéressée, la Ville va travailler en parallèle par temps perdu sauf que le ministère veut qu'on trouve une solution, et ce, depuis 2010. Monsieur Lethiecq stipule qu'en vertu de la loi, les municipalités ne sont pas tenues de passer par une tenue de registre concernant les égouts et l'aqueduc sauf que la Ville veut être la plus transparente que possible. Si le gouvernement exige que la Ville se conforme, la subvention va peut-être être de l'ordre de 75 %, la Ville ne le sait pas et elle devra donner la facture aux citoyens.

Monsieur Daniel Massé demande s'il faut donner une réponse ce soir si vous n'êtes pas tenu à une tenue de registre.

R. Monsieur Beaudoin répond que la Ville n'a pas besoin de savoir ce soir la réponse, mais la Ville aimerait savoir si la population est intéressée par ce projet. La Ville ne veut pas travailler pour rien. Si la population est intéressée, elle va faire les démarches nécessaires pour obtenir une subvention de l'ordre du 90 % à 95 %, mais ce n'est pas certain.

Madame Mireille Dubé demande de quelle façon la Ville prendra le pouls de la population.

R. Madame Lachapelle répond que seulement dix-huit personnes ont répondu par la négative au sondage paru dans le Parentois. Si les gens sont intéressés, il pourrait avoir un sondage par la poste.

Monsieur Raymond Lavergne mentionne qu'il n'est pas capable de faire arpenter son terrain, car les données ne sont pas les mêmes. Il désire que la Ville règle le cas des terrains avant.

Madame Martine Parent considère que les commerces ne devraient pas payer le même montant que les résidences, ce n'est pas la même consommation. Elle demande si la ville va effectuer le calcul.

R. Monsieur Loïselle répond que le calcul est fait par les unités desservies. La répartition de la facture pourrait se faire par le frontage selon la superficie du terrain, mais c'est plus complexe. Il faudrait refaire les calculs. Il prend note de ce commentaire.

Monsieur Daniel Prévost mentionne qu'il y a refoulement d'égout dans son sous-sol et si la Ville n'est pas certaine d'aller de l'avant dans le projet, il devra se faire poser une fosse septique.

R. Monsieur Loïselle répond que c'est une décision qui lui appartient.

Monsieur Pierre Audette considère qu'il est plus normal qu'un commerce paie plus cher s'il y a vingt toilettes compostables au lieu d'une résidence qui en a seulement qu'une. C'est plus équilibré de cette façon.

R. Monsieur Lethiecq répond que la Ville a commencé à explorer. Il y a à Parent 4 ou 5 commerces et la facture va baisser de 10 % ou 15 % tout au plus pour les citoyens. Il ne faut pas penser que la facture baissera de 50 %.

Monsieur Pierre Audette mentionne que 700 \$ à 800 \$ par année de taxes pour les gens de Parent c'est beaucoup trop élevé. Il mentionne qu'on n'est pas à Laval. Les gens de Parent sont en déficit budgétaire et si la Ville veut fermer le village on ne sera pas plus avancé.

R. Monsieur Beaudoin répond qu'ils vont continuer à faire les démarches nécessaires pour aller chercher une subvention de l'ordre de 95 %, et ce, si c'est possible. Madame Lachapelle propose un sondage par la poste.

Monsieur Denis St-Hilaire propose le porte-à-porte pour connaître les réponses des citoyens.

R. Monsieur Beaudoin répond que ça ne sera pas ce soir que la Ville va décider comment connaître le pouls de la population.

Madame Francine Geoffroy mentionne qu'elle est d'accord avec le projet. Elle dit que si les gens ne sont pas favorables, l'environnement va les obliger à se conformer et les subventions ne seront peut-être plus les mêmes.

Monsieur Pierre Audette mentionne que l'environnement oblige les simples citoyens à se conformer, mais il ferme les yeux aux multinationales.

Monsieur René Peloquin demande ou en est rendue la réforme cadastrale.

R. Monsieur Loiselle répond que la réforme cadastrale a commencé il y a 15 ans. Ils ont commencé par les grosses villes. À La Tuque cela ne sera pas avant 5 à 10 ans.

Monsieur René Peloquin demande s'il pourrait y avoir des compteurs d'eau à Parent.

R. Monsieur Lethiecq répond qu'à 85 % la majorité c'est non et à 95 % c'est oui. Il ajoute qu'ils vont continuer à travailler pour aller chercher le 95 %. Cela ne pourrait être que dans 1 an ou 2 ans avant que la Ville revienne avec de nouveaux chiffres.

b) Bâtiments vétustes et vérification des abris tempo

Monsieur Marco Lethiecq mentionne que la Ville a fait répertorier les bâtiments vétustes sur l'ensemble du territoire. Les dossiers ont été montés par les services incendie et technique. Les dossiers les plus préoccupants se règlent par une procédure à la Cour municipale, car ils ont un taux de succès à 95 %. Pour les abris tempo, les gens avaient jusqu'au 15 mai pour les enlever. En date du 23 mai, les gens qui ne se sont pas conformés recevront un avis et par la suite, il y aura des amendes s'ils ne se sont pas toujours conformés.

Monsieur Denis St-Hilaire demande si le centre de santé devra se conformer pour l'abri du CLSC, car une dérogation leur a été émise pour pouvoir la garder à l'année.

R. Monsieur Lethiecq répond que le Centre de santé doit aussi se conformer. La dérogation n'est pas bonne. L'année passée c'était une exception.

Monsieur St-Hilaire mentionne que le centre de santé se trouvera des bénévoles pour le démonter et remonter.

R. Monsieur Lethiecq répond que le Centre de Santé est au courant du dossier et il va trouver des gens pour le faire avec rémunération ou sinon faire un garage.

7. VARIA

Sureté du Québec

Monsieur Mario Labonté présente un petit bilan des interventions effectuées sur le territoire de Parent depuis le 1^{er} décembre 2011. Dix-sept dossiers ont été ouverts pour des appels d'information. Il y a eu 39 sorties en tout sans compter les appels d'urgence. Ils sont venus à Parent à peu près une fois par semaine, mais cela ne comprend pas les patrouilles en motoneige, en quad et en bateau. Si les citoyens ne sont pas satisfaits de l'appel, ils peuvent appeler au poste pour porter plainte.

Monsieur Raymond Lavergne demande si les policiers peuvent aller voir la personne qui fait une plainte lorsqu'ils montent à Parent au lieu de faire le rapport au poste à La Tuque et de téléphoner au plaignant.

R. Monsieur Labonté répond que lorsque les policiers reçoivent la plainte, il rencontre la personne qui a porté plainte et les témoins. La personne suspecte ne sera pas nécessairement rencontrée.

Monsieur Pierre Audette mentionne qu'à Clova, il essaie de s'entendre à l'amiable.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Martine Parent mentionne qu'elle a eu besoin d'appeler le 911 mais sans ambulance. Elle a appelé le 811 parce qu'elle n'avait pas besoin d'ambulance et a attendu quinze minutes en ligne avant de parler à une infirmière.

R : Monsieur Labonté répond que c'est le centre de santé qui est responsable et il faudrait porter plainte.

Monsieur Chaltré mentionne qu'il a acheté un terrain à Parent de 50 x 100 en arrière de la rue Principale et demande s'il va devoir payer pour le projet des égouts.

R : Monsieur Lethiecq répond qu'il pourra faire une demande à Madame Dion et elle va vérifier.

Monsieur Pierre Audette mentionne que les cages au site d'enfouissement ont été mal installées. Les gens n'étaient pas d'accord. Il suggère qu'une personne s'occupe du site d'enfouissement avec un horaire établi. Les gens sont prêts à payer 400 \$ chacun pour ce service.

R : Monsieur Beaudoin répond que la Ville va aller vérifier la problématique et prend note de la suggestion.

Madame Lachapelle remercie la population d'être venue à la réunion. Elle dit que ça fait dix-huit mois qu'ils travaillent pour avoir un bureau poste à Clova. La réponse devrait être positive. Pour les égouts, la Ville va continuer à travailler le dossier.

Monsieur Beaudoin remercie les gens de leur présence à cette assemblée. Le conseil municipal travaille sur les dossiers et il essaie de venir à Parent le plus souvent possible.

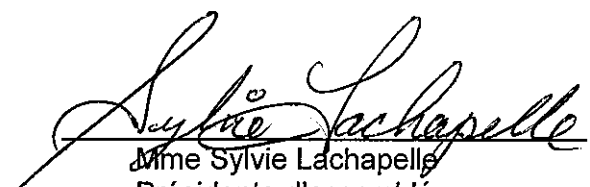
9. **RÉSOLUTION NO 02-2012**

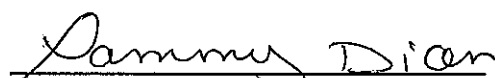
LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc-André Chatillon
APPUYÉ PAR monsieur Michel St-Hilaire
ET RÉSOLU :

QUE la rencontre soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Mme Sylvie Lachapelle
Présidente d'assemblée


Mme Tammy Dion
Secrétaire d'assemblée